

**LAOS**

**Trois étrangers remis en liberté mais des ressortissants laotiens sont torturés et maintenus en détention**

*Index AI : ASA 26/010/2003*

*ÉFAI*

Mercredi 9 juillet 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International a salué ce mercredi 9 juillet 2003 la libération des deux journalistes européens, Thierry Falise et Vincent Reynaud et de leur interprète américain, Naw Karl Mua. Ils avaient été arrêtés le 4 juin alors qu'ils effectuaient un reportage sur le conflit armé interne qui se poursuit au Laos.

L'organisation est toutefois de plus en plus préoccupée par le sort des ressortissants laotiens qui les accompagnaient et qui sont toujours détenus. Ils auraient déjà subi des actes de torture.

*« Amnesty International a reçu des informations fiables selon lesquelles les ressortissants laotiens d'origine hmong avaient été battus à coups de bâtons et de chaînes de vélo après leur arrestation. Nous sommes très inquiets par les informations faisant état d'actes de torture perpétrés à l'encontre de Pa Fue Khang, Thao Moua et Char Yang ainsi que d'autres prisonniers d'origine hmong dont les noms n'ont pas été communiqués, a déclaré Amnesty International.*

*« Selon les récits de témoins, l'un des prisonniers d'origine hmong aurait été frappé à de nombreuses reprises jusqu'à ce qu'il perde conscience. Tous auraient les pieds et les jambes entravés par des chaînes en fer. On ignore où ils sont détenus actuellement. »*

Étant donné les récits concordants reçus par l'organisation et faisant état de graves violations des droits humains fondamentaux dans les prisons laotiennes, Amnesty International lance un appel pour que soit accordé immédiatement aux prisonniers le droit de recevoir des soins médicaux, de consulter un avocat et d'entrer en contact avec leurs familles. L'organisation appelle les autorités laotiennes à autoriser des agences internationales spécialisées et des observateurs extérieurs à se rendre dans les centres de détention.

*« Les nombreuses allégations de torture dans les postes de police et les prisons doivent faire l'objet d'enquêtes par des experts impartiaux et indépendants », a ajouté l'organisation.*

Amnesty International appelle également les autorités à respecter les normes internationales de transparence et d'équité des procès au moment où le dossier des ressortissants laotiens passera en appel, si toutefois il passe en appel.

*« Contrairement aux étrangers, les ressortissants laotiens n'auraient eu aucune assistance juridique ; leurs peines, de douze à vingt ans d'emprisonnement, ont été prononcées à l'issue d'un procès qui aura duré juste un peu plus de deux heures. Les charges précises contre eux ne sont pas claires. On ne peut parler de justice », a déclaré Amnesty International.*

Après la remise en liberté des trois étrangers, la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux et se dégager de toute responsabilité concernant le sort des Laotiens d'origine hmong pris dans le conflit armé qui se poursuit depuis des dizaines d'années et sur lequel les journalistes enquêtaient.

*« La communauté internationale doit veiller à ce que soit respecté le droit humanitaire et à ce que le Laos respecte ses engagements internationaux », a ajouté Amnesty International. ●*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**